

ARRÊTE N° 2025/550

**Relatif à la nomination des membres du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle
(CoReSS) Corse**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Corse,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 du Code de la santé publique ;

Vu le code de la santé publique notamment l'article D3121-37 relatif à la nomination des membres du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Corse à compter du 08 avril 2019 ;

Vu le décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Corse N° 2025/549 relatif à l'implantation et au nombre de sièges du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) Corse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les membres du CoReSS Corse sont répartis au sein de quatre collèges. Ces membres sont désignés pour une durée de quatre ans, renouvelable. La composition du comité est énumérée aux articles du présent arrêté.

Article 2^{ème} : Le premier collège comprend 6 membres titulaires représentants des professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé

- Titulaire : Dr Thierry DAHAN, Médecin, URPS médecins libéraux et ESP du Haut Taravo, 2A
- Titulaire : Dr Agnieszka KOLAKOWSKA, Médecin infectiologue, CH Bastia, 2B
- Titulaire : Caroline PELLICCIA, Sage-femme libérale, URPS Sages femmes Corse, 2B
Suppléante : Virginie HERRIER, Sage-femme libérale, URPS Sages femmes Corse, 2B
- Titulaire : Dr Vincentello COLONNA D'ISTRION DE CINARCA, Médecin biologiste, Laboratoire Canarelli, 2A
- Titulaire : Dr Timothée BOYER CHAMMARD, Praticien Hospitalier en Maladie Infectieuses et tropicales, CH Ajaccio, 2A

Suppléante : Dr Delphine POITRENAUD, Praticien Hospitalier en Maladie Infectieuses et tropicales, CH Ajaccio, 2A

- Titulaire : Céline ZICCHINA, Directrice, Promotion Santé Corse, 2A

Article 3^{ème} : Le deuxième collège comprend 11 membres titulaires représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé.

- Titulaire : Dr Aba MAHAMAT, Médecin infectiologue et coordonnateur CeGiDD 2A, CH Ajaccio, 2A
- Titulaire : Julie LE BERRE, Neuropsychologue et Chef du pôle Neurosciences, Espoir Autisme Corse, 2B
- Titulaire : Laura LALARDIE, Psychologue, SPIP, 2B
- Titulaire : Patricia NIEL, Directrice, ADPS, 2B
- Titulaire : Elise CHARLOT, Directrice régionale, Addictions France, 2A
- Titulaire : Dr Danièle BELODERE, Médecin CeGiDD, CH Bastia, 2B
- Titulaire : Valérie GRISONI, Directrice adjointe à la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire, au sein de la Direction Générale Adjointe en charge des Affaires Sociales et Sanitaires de la Collectivité de Corse, 2A
Suppléante : Patricia COLLI, Cheffe de bureau Centre de Santé Sexuelle, Collectivité de Corse, 2A
- Titulaire : Emma KLOSTER, Chargée de projet pour les dispositifs Centre Ressource Intim'Agir Corse et Cap Parents Corse, Association LIZOE, 2B
- Titulaire : Léa SALVINI, Directrice, CIDFF de Corse du Sud, 2A
- Titulaire : Sophie GUILLAUME, Coordinatrice maison des femmes et UAPED Bastia, CH Bastia, 2B
- Titulaire : Stéphanie BRUN, Sage-femme coordinatrice, Réseau RIMANA - CdC, 2A

Article 4^{ème} : Le troisième collège comprend 3 membres titulaires représentants des malades et des usagers du système de santé

- Titulaire : Léa RICATTI, Directrice déléguée, AFM Téléthon Antenne de Corse du service régional Côte d'Azur-Corse, 2B
- Titulaire : Sylvie MARCAGGI, Présidente d'association, Association Aiutu Corsu, 2A
Suppléante : Audrey BERTOLINI-MAHIEUX, Assistante de service social, Association Aiutu Corsu, 2A
- Titulaire : Deborah SITZIA, Représentant des usagers, FAS Corse, 2A
Suppléante : Marie Joséphine POLI, Référente régionale « LE LIEN », FAS Corse, 2A

Article 5^{ème} : Le quatrième collège comprend 8 membres titulaires représentants des personnes qualifiées en raison de leurs compétences, qualifications, expériences particulières en matière de santé sexuelle, dont un en attente de désignation.

- Titulaire : Dr Sylvie FERRARA, Médecin conseillère technique du recteur - Région académique de Corse, Académie de Corse, 2A
- Titulaire : Arnaud GALLAIS, Président, Association Corse Stratégie Santé Sexuelle, 2A
- Titulaire : Rose Marie MARTINELLI, Directrice, MDA de Haute-Corse, 2B
- Titulaire : Aurélie MAQUIGNEAU, Psychologue Sexologue et responsable pédagogique, Université Aix-Marseille, Marseille
- Titulaire : Richard DE EVER, Coordinateur National et Responsable de la formation externe, ENIPSE, Paris
- Titulaire : Laureline ROUX, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, DDETSPP Haute-Corse, 2B
- Titulaire : Déborah MORACCHINI, DCGDR volet Prévention, CPAM Corse du Sud, 2A
- Titulaire : En attente de désignation, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture, 2A

Article 6^{ème} : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 7^{ème} : Le Directeur de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le

13 SEP. 2025

La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé
Corse


Marie-Hélène LECENNE

